

Entente de collaboration



LA FONDATION DU CHUS OFFRE :

- Le service de rôle conseil et d'accompagnement.
- La visibilité de votre activité sur le site Web de la Fondation.
- Une publication Facebook pour parler de votre activité.
- Une publication Facebook pour annoncer les bénéfices de votre activité.
- Le prêt de matériel promotionnel à l'effigie de la Fondation.
- La présence d'une personne représentant la Fondation (à évaluer selon les disponibilités et la pertinence).
- La reconnaissance de votre activité dans l'infolettre de la Fondation.

LA FONDATION DU CHUS N'OFFRE PAS :

- L'organisation de l'activité.
- La sollicitation pour trouver des participantes, participants, commanditaires ou porte-parole.
- La promotion ni la publicité de l'événement dans les médias.
- Le respect des responsabilités légales liées à la tenue de l'activité ; la personne responsable de l'activité doit obtenir les permis nécessaires, autorisations et assurances requises, etc.
- De soutien financier; la personne responsable de l'activité doit assumer tous les frais liés à l'activité, et ce, même en cas d'annulation.
- Les coordonnées de nos donateurs et donatrices; ces informations sont confidentielles et ne pourront pas être partagées avec des tierces parties.

AUTRES CONDITIONS :

- Une activité de financement organisée au profit de la Fondation du CHUS ne peut avoir lieu sans son autorisation préalable.
- La Fondation du CHUS se conforme aux directives et lois encadrant l'émission de reçus pour fins fiscales. Ainsi, la procédure d'émission de reçus fiscaux doit être approuvée au préalable par la Fondation du CHUS.
- La personne responsable de l'activité doit soumettre le matériel promotionnel pour approbation avant sa diffusion.
- La personne responsable de l'activité doit retourner les bénéfices nets dans les 30 jours suivant l'activité.
- La personne responsable de l'activité ne peut en aucun cas parler au nom de la Fondation dans le cadre d'une entrevue ou d'un échange d'autre nature.
- La Fondation se réserve le droit de réviser sa participation ou de se retirer d'une activité sans préavis ou indemnité.
- La Fondation du CHUS ne s'engage pas à rédiger une lettre d'appui personnalisée destinée à un individu, une société ou une corporation qui désire solliciter dans le but de remettre les sommes perçues à la Fondation.

SIGNATURE DE L'ENTENTE



En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de cette entente et m'engage à les respecter.

Responsable de l'activité

Représentant de la Fondation du CHUS